

Estimation retraite personnalisée

Caroline PARENT

Numéro de Sécurité sociale : 2 77 04 21 231 209

Simulation de votre âge de départ et du montant de votre retraite (effectuée le 04/06/2025)

Qu'est-ce qu'une estimation retraite personnalisée ?

Dans le cadre du droit à l'information, sous le logo Info Retraite, l'ensemble de vos régimes de retraite obligatoires vous informent sur vos droits à la retraite et vous proposent des outils pour vous accompagner tout au long de votre carrière et lors de votre départ à la retraite.

D'où viennent ces informations ?

Le simulateur s'appuie sur les informations connues par vos régimes de retraite. Vous pouvez ajouter ou modifier des informations pour simuler plusieurs scénarios. Les données ajoutées seront uniquement utilisées dans ce simulateur et ne seront ni conservées ni transmises à vos régimes de retraite.

Quel serait le montant de ma retraite ?

Vous pouvez partir à la retraite à **partir de 64 ans**.

En prolongeant votre activité, vous pouvez améliorer le montant de votre retraite.

Départ à **64 ans**

avec **171 trimestres**

pour un montant indicatif de :

4 204,64 € bruts par mois

Départ à **64 ans et 2 mois**

avec **172 trimestres**

pour un montant indicatif de :

4 277,48 € bruts par mois

Départ à **67 ans**

avec **183 trimestres**

pour un montant indicatif de :

4 843,91 € bruts par mois

Vous disposez également d'un ou plusieurs contrats d'épargne retraite. Plus d'informations sur la dernière page de ce courrier.

Avec Info Retraite, l'ensemble de vos régimes de retraite simplifient vos démarches.

Important

Ce document a un caractère indicatif. Les informations communiquées peuvent évoluer en fonction des modifications de la réglementation et des mises à jour de votre situation.

Ce document n'est donc pas un justificatif. Si un organisme ou votre employeur demande un justificatif pour votre durée d'assurance (nombre de trimestres) ou votre date de départ à la retraite, contactez votre régime de retraite.

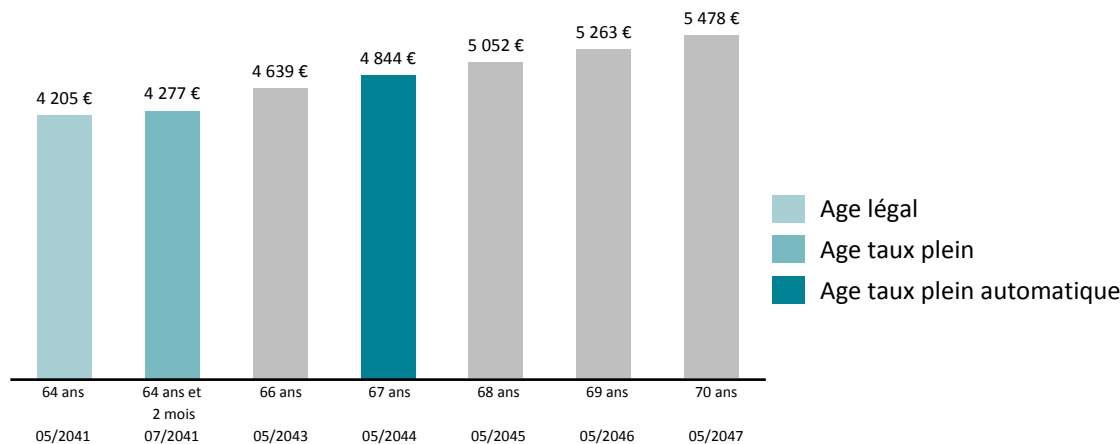
Estimation retraite

Estimation du montant de votre retraite à différents âges de départ (informations au 04/06/2025)

PARENT Caroline
2 77 04 21 231 209

Vous pouvez partir à la retraite au plus tôt à 64 ans mais le montant de votre retraite varie selon votre âge de départ.

Le graphique ci-dessous détaille le montant indicatif de votre retraite en fonction de plusieurs âges de départ à la retraite.



A partir de trois enfants nés ou élevés, la plupart des régimes de retraite prévoient, sous conditions, une augmentation de la retraite (10 % au minimum).

Vous pouvez partir à la retraite au plus tôt à l'âge de 64 ans.

En partant au **01/05/2041** avec **171 trimestres**, vous pourriez avoir droit à **4 204,64 €** bruts par mois et **592,40 €** bruts versés en une seule fois. Voici le détail de ces versements :

Détails par régime

L'Assurance retraite, MSA (Salarié)	171 trimestres	2 017,43 € bruts par mois dont 0,63% de décote
RCI	30,48 points	592,40 € Versement en une fois dont 1% de décote
Agirc-Arrco	18 428,75 points	2 187,21 € bruts par mois dont 1% de décote

Vous atteindrez le taux plein à l'âge de 64 ans et 2 mois.

En partant au **01/07/2041** avec **172 trimestres**, vous pourriez avoir droit à **4 277,48 €** bruts par mois et **598,39 €** bruts versés en une seule fois. Voici le détail de ces versements :

Détails par régime

L'Assurance retraite, MSA (Salarié)	172 trimestres	2 054,91 € bruts par mois
RCI	30,48 points	598,39 € Versement en une fois
Agirc-Arrco	18 539,38 points	2 222,56 € bruts par mois

Si vous partez à l'âge de 66 ans.

En partant au **01/05/2043** avec **179 trimestres**, vous pourriez avoir droit à **4 639,21 €** bruts par mois et **598,39 €** bruts versés en une seule fois. Voici le détail de ces versements :

Détails par régime

L'Assurance retraite, MSA (Salarié)	179 trimestres	2 269,44 € bruts par mois dont 8,75% de surcote
RCI	30,48 points	598,39 € Versement en une fois
Agirc-Arrco	19 767,33 points	2 369,77 € bruts par mois

Estimation retraite

Estimation du montant de votre retraite à différents âges de départ (informations au 04/06/2025)

PARENT Caroline

2 77 04 21 231 209

Vous atteindrez l'âge du taux plein automatique à 67 ans.

En partant au **01/05/2044** avec **183 trimestres**, vous pourriez avoir droit à **4 843,91 €** bruts par mois et **598,39 €** bruts versés en une seule fois. Voici le détail de ces versements :

Détails par régime

L'Assurance retraite, MSA (Salarié)	183 trimestres	2 392,69 € bruts par mois dont 13,75% de surcote
RCI	30,48 points	598,39 € Versement en une fois
Agirc-Arrco	20 446,67 points	2 451,22 € bruts par mois

Si vous partez à l'âge de 68 ans.

En partant au **01/05/2045** avec **187 trimestres**, vous pourriez avoir droit à **5 051,87 €** bruts par mois et **598,39 €** bruts versés en une seule fois. Voici le détail de ces versements :

Détails par régime

L'Assurance retraite, MSA (Salarié)	187 trimestres	2 518,40 € bruts par mois dont 18,75% de surcote
RCI	30,48 points	598,39 € Versement en une fois
Agirc-Arrco	21 132,81 points	2 533,47 € bruts par mois

Si vous partez à l'âge de 69 ans.

En partant au **01/05/2046** avec **191 trimestres**, vous pourriez avoir droit à **5 263,07 €** bruts par mois et **598,39 €** bruts versés en une seule fois. Voici le détail de ces versements :

Détails par régime

L'Assurance retraite, MSA (Salarié)	191 trimestres	2 646,52 € bruts par mois dont 23,75% de surcote
RCI	30,48 points	598,39 € Versement en une fois
Agirc-Arrco	21 825,81 points	2 616,55 € bruts par mois

Si vous partez à l'âge de 70 ans.

En partant au **01/05/2047** avec **195 trimestres**, vous pourriez avoir droit à **5 477,93 €** bruts par mois et **598,39 €** bruts versés en une seule fois. Voici le détail de ces versements :

Détails par régime

L'Assurance retraite, MSA (Salarié)	195 trimestres	2 777,47 € bruts par mois dont 28,75% de surcote
RCI	30,48 points	598,39 € Versement en une fois
Agirc-Arrco	22 525,74 points	2 700,46 € bruts par mois

Mots-clés

Taux plein, décote, surcote

- Votre retraite est versée à **taux plein** si vous avez enregistré la durée d'assurance requise (c'est-à-dire le nombre de trimestres nécessaires).
- Si vous partez à la retraite sans avoir atteint cette durée d'assurance, le montant de votre retraite est minoré définitivement. Cette **décote** dépend du nombre de trimestres manquants. A partir de 67 ans, ou plus tôt si vous êtes dans une situation particulière, le taux plein est appliqué automatiquement (pas de décote).
- Si vous avez le nombre de trimestres requis à l'âge légal et que vous continuez à travailler, une **surcote** (majoration définitive) augmente le montant de votre retraite. Elle dépend du nombre de trimestres supplémentaires travaillés.

Age légal

Age à partir duquel vous pouvez demander votre retraite de base. Cet âge légal est fixé à 64 ans. Des départs avant cet âge (appelés "départs anticipés") sont toutefois possibles, sous certaines conditions. Exemple : retraite anticipée pour carrière longue.

Durée d'assurance, trimestre

Pour valider un trimestre, il faut avoir perçu un certain revenu. En 2025, il faut avoir perçu au moins 1 782,00 € pour valider 1 trimestre ; vous ne pouvez pas valider plus de 4 trimestres par an. Vous pouvez valider des trimestres pendant des périodes de maladie, de chômage, ...

La durée d'assurance est le total des trimestres validés par un régime de retraite. La durée d'assurance "tous régimes" permet de déterminer comment votre retraite sera calculée : sans décote, avec décote ou avec surcote.

Point, valeur du point

Dans la plupart des régimes de retraite complémentaire et les régimes des professionnels libéraux, les droits à la retraite sont exprimés en points. Pour chaque cotisation versée, vous cumulez des points. Au moment de prendre votre retraite, le total de vos points est multiplié par la valeur du point à la date de votre départ.

Exemple : à la fin de sa carrière, Pierre totalise 6 000 points. A son départ à la retraite, la valeur d'un point de retraite a été fixée à 1 €. Pierre va donc percevoir 500 € bruts de retraite complémentaire mensuelle (6 000 points X 1 € = 6 000 € bruts de retraite complémentaire annuelle, soit 6 000 / 12 = 500 € bruts de retraite complémentaire mensuelle).

Comment est calculée l'estimation retraite ?

Votre estimation tient compte :

- des choix et hypothèses que vous avez simulés pour votre carrière future ;
- des précisions que vous avez apportées à votre situation familiale et professionnelle ;
- de tous vos droits à la retraite, y compris ceux liés au service national ;
- de la réglementation en vigueur à ce jour.

Les tableaux présentent des montants bruts. Pour connaître l'équivalent net, vous pouvez utiliser le convertisseur proposé sur le site services.info-retraite.fr, accessible en tapant directement cette adresse dans votre navigateur : bit.ly/brutnet

Vous êtes aussi bénéficiaire d'un contrat épargne retraite

Les organismes de gestion de retraite supplémentaire nous ont signalé que vous êtes bénéficiaire d'un ou plusieurs contrats d'épargne retraite (PERCO, contrat Madelin, PERP, article 82...).

Cela signifie que vous, ou peut-être l'un de vos employeurs, avez cotisé de façon facultative auprès d'un ou plusieurs organismes privés pour vous assurer une retraite supplémentaire.

Pour en savoir plus sur ces droits, rendez-vous sur le service **Mes contrats épargne retraite** sur votre compte retraite (www.info-retraite.fr).